

# Le Lien



# des Nos érabliens



*Photos: Sandra Bilodeau et Sophie Fortier*



« L'élégance, c'est quand l'intérieur  
est aussi beau que l'extérieur. »  
Coco Chanel

## Mot du maire

Bonjour à tous,

L'arrivée du beau temps nous permettra de débiter, sous peu, certaines tâches sur le site du Moulin des Fermes. Celles-ci rendront ce site plus sécuritaire et plus accessible à la population. En cette période de confinement, profiter de l'extérieur et de l'air pur peut apporter beaucoup de bien à notre moral. De ce fait, c'est ce qui explique que les espaces publics sont très recherchés présentement.

Rappelons que le site du Moulin des Fermes est une propriété municipale et que notre comité travaille très fort, afin que le site demeure accessible à tous et qu'il soit sécuritaire. Des affiches indiquant les règlements à respecter seront installées au cours des prochaines semaines. L'ouverture du site au public se fera le 1<sup>er</sup> mai prochain. Nous vous demandons de bien respecter les obligations municipales et gouvernementales lorsque vous visiterez le site du Moulin des Fermes.

De plus, nous sollicitons votre collaboration pour préserver et conserver ce lieu propre lors de votre passage.

À la prochaine!

*Deannel Rey*, maire



## Chronique du conseil

### Lors de la séance du conseil municipal du 6 avril, le conseil municipal :

- Approuve la conciliation bancaire de janvier et février 2021 ;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente de droit de passage avec le propriétaire et le locataire du 110, rang des Érables, afin d'effectuer des travaux de correction de l'affaissement ;
- Discute des travaux à effectuer sur le site du Moulin des Fermes pour préparer son ouverture ;
- Désigne un représentant sur le comité ad hoc pour l'intégration des arts en lien avec le projet de construction du bureau municipal ;
- Autorise l'achat de pièces de bois à Ville St-Joseph pour remplacer le tablier du pont Cliche.

## La Municipalité vous informe

### Permis

Avec la belle température qui arrivera bientôt, plusieurs seront tentés d'effectuer des travaux. Avant d'entreprendre ces travaux, il y a certaines informations à savoir.

#### Avez-vous besoin d'un permis de construction ou non ?

La réglementation prévoit qu'un permis de construction est nécessaire pour :

- Édifier, installer, modifier ou agrandir un bâtiment ainsi que d'y effectuer des rénovations majeures.

Ce n'est toutefois pas obligatoire si les travaux consistent à l'entretien normal de la construction, sans changer les fondations, la structure, les divisions intérieures, l'apparence extérieure, les ouvertures (fenêtres, portes, etc.) et que le coût des travaux représente une dépense de moins de 10 000 \$.

- Installer une piscine creusée, hors terre ou démontable

#### Voici quelques exemples de ce qui prend un permis :

- Aggrandir / construire une remise ou une habitation ;
- Déplacer un bâtiment ;

- Changer le type de revêtement extérieur et du toit de sa résidence ;
- Ajout ou modification des ouvertures pour fenêtres et portes ;
- Modifier sa galerie et en profiter pour l'agrandir ;
- Toute rénovation mineur coûtant plus de 10 000 \$ ;
- Implanter une piscine.

#### Voici quelques exemples de ce qui ne prend PAS un permis :

- Les travaux de peinture ;
- Réfection d'une galerie sans en changer les dimensions ;
- Implantation d'une clôture (des normes s'appliquent) ;
- Implantation d'une haie (des normes s'appliquent) ;
- Refaire sa toiture sans en changer les matériaux et la structure.

Si vous avez des questions plus spécifiques pour votre futur projet, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par téléphone ou par courriel.





### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est donné par la soussignée, Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 4 mai 2021 par visioconférence, les membres du conseil doivent statuer sur une demande de dérogation mineure pour le lot 4 373 741 situé dans le rang des Érables.

**La dérogation consiste en :**

- Autoriser la construction d'une nouvelle résidence ayant une marge avant de 95 mètres en dérogation à l'article 4.1 du règlement de zonage #217-17 qui impose une marge avant de 40 mètres.

En vertu de l'arrêté ministériel 102-2021 du 5 février 2021, la municipalité se doit de tenir une consultation écrite d'un minimum de 15 jours suivant la publication de cet avis. Toutes personnes intéressées pourront se faire entendre par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : [municipalite@stjosephdeserables.com](mailto:municipalite@stjosephdeserables.com). Il est aussi possible d'envoyer un commentaire écrit par la poste ou par dépôt directement au bureau municipal. La consultation écrite prendra fin le lundi 3 mai 2021.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables, ce 16 avril 2021.



Marie-Josée Mathieu, directrice générale

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUS-SIGNÉ QUE :

Le « Règlement n° 214-20 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé et visant à modifier les normes et distances séparatrices applicables aux ouvrages de prélèvement d'eau (puits) et aux activités à proximité, notamment de façon à s'harmoniser avec la réglementation provinciale sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) » est entré en vigueur le 26 février 2021;

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse [mrcrc@beaucerc.com](mailto:mrcrc@beaucerc.com) ou s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 19<sup>e</sup> jour de mars, deux mille vingt-un.

Jacques Bussières,  
Directeur général, secrétaire-trésorier



## Mise à jour Covid-19

En lien avec les directives émises par le gouvernement du Québec le 6 janvier 2021, le bureau municipal est fermé aux citoyens. Par contre, nous tenons à vous informer que le personnel poursuit actuellement ses activités régulières. Vous pouvez communiquer avec eux par téléphone au 418 397-4772 ou par courriel à [municipalite@stjosephdeserables.com](mailto:municipalite@stjosephdeserables.com) ou à [info@stjosephdeserables.com](mailto:info@stjosephdeserables.com)

Pour les questions concernant les demandes de permis, vous pouvez communiquer avec notre inspecteur en bâtiment à l'adresse courriel suivante : [permis@stjosephdeserables.com](mailto:permis@stjosephdeserables.com) Pour ce qui est du paiement de vos taxes, nous vous invitons à nous transmettre vos chèques par la poste ou à utiliser le paiement en ligne via les institutions financières.

**La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 4 mai par visioconférence et sera disponible à l'adresse suivante :**

**<http://stjosephdeserables.com>.** Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.

Nous désirons nous assurer de la protection de tous nos citoyens et nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les directives gouvernementales.

Nous continuons de suivre l'évolution de la situation et nous vous tiendrons informé des derniers développements via notre page Facebook et notre site web.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

## AUX PROPRIÉTAIRES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (NON-DESSERVIES PAR UN RÉSEAU D'ÉGOUTS) SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ROBERT-CLICHE

Tout propriétaire d'une résidence isolée (non desservie par un réseau d'égouts) a le devoir de respecter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22). Entre autres, lorsque l'installation septique devient une source de nuisance ou de contamination des eaux, le propriétaire doit s'assurer de la mise aux normes de son installation septique dans les plus brefs délais. Les citoyens n'ont donc pas à attendre la visite de l'inspecteur. De plus, vous avez avantage à vous conformer le plus tôt possible. Le fait de procéder avant l'inspection de votre terrain par la MRC vous donne davantage de temps pour faire les démarches et limite les risques que vous receviez une amende minimale de 5 000 \$ plus les frais et contributions en vertu de la réglementation provinciale. De plus, nous vous rappelons qu'il existe présentement un crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes des installations septiques et ce crédit est pour le moment valide jusqu'à avril 2022.

La MRC Robert-Cliche est tenue d'appliquer cette réglementation sur son territoire. Pour ce faire, comme pour les années précédentes, la MRC informe sa population qu'elle entend procéder à des visites terrain d'un certain nombre de résidences sur son territoire. Les résidences visées pour les années 2020-2021 sont indiquées au tableau 1. Les installations septiques de ces résidences feront l'objet d'une inspection et sont sujettes à une mise aux normes le cas échéant.

Nous tenons à rappeler qu'un permis doit avoir été obtenu avant tous travaux de construction, rénovation, modification ou déplacement d'une installation septique.

### Mesures préventives en période de COVID-19

Le programme de mise aux normes des installations septiques de la MRC Robert-Cliche est maintenu malgré la situation particulière due au COVID-19. Afin de tenir compte des limitations, des risques et responsabilités de chacun en cette période de crise, des ajustements sont cependant nécessaires. Veuillez noter que les inspections d'installations septiques auront lieu, mais que d'ici la fin de toutes mesures d'isolement dues au COVID-19, l'inspection des propriétés sera faite seulement sur les terrains, à l'extérieur et sans que l'inspecteur se présente aux portes. Il est également demandé aux citoyens de ne pas approcher les inspecteurs et, s'ils ont des questions, de les poser en respectant les mesures de distanciation sociale. Aucune note ou aucun avis ne sera laissé lors des inspections. Toutes ces mesures permettront de respecter l'obligation légale de la MRC d'appliquer la réglementation provinciale, sans risquer de favoriser la contagion.

Donné à Beauceville, le 3 mars 2021

Jacques Bussières,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### Les résidences isolées dont les numéros de porte sont inscrits au tableau suivant sont sujettes à être visitées au cours des années 2021-22 pour la vérification de leurs systèmes de traitement des eaux usées.

NUMÉROS	VOIE	MUNICIPALITÉ
124, 500, 504, 508, 514, 518, 526, 538, 544, 550, 562, 588, 598, 605, 608 et 614	ERABLES	SAINT-JOSEPH-DES-ERABLES
244	FERMES	SAINT-JOSEPH-DES-ERABLES
437	SAINT-BRUNO	SAINT-JOSEPH-DES-ERABLES



# Avis public

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À l'effet qu'une consultation écrite sur les projets de règlement 218-20 et 220-21 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) se déroulera du 24 mars au 8 avril 2021 et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées.

Le projet de règlement 218-20 vise à agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, à ajuster la délimitation de ce même périmètre d'urbanisation afin de tenir compte de la rénovation cadastrale ainsi qu'à changer l'affectation Récréative du secteur de la rivière Calway pour une affectation Forestière.

Le projet de règlement 220-21 vise à agrandir l'affectation Industrielle sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction, à même une partie de l'affectation Forestière.

En raison de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, la MRC Robert-Cliche doit remplacer son assem-

blée publique de consultation par une consultation écrite. Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires peuvent le faire du 24 mars au 8 avril 2021 par courriel à l'adresse suivante : [amenagement@beaucerc.com](mailto:amenagement@beaucerc.com) ou par la poste au Service de l'aménagement du territoire à l'adresse suivante : 111-A, 107<sup>e</sup> Rue, Beauceville (Québec) G5X 2P9.

Une copie des projets de règlement 218-20 et 220-21 peut être consultée au bureau de la MRC Robert-Cliche, ainsi qu'au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC, durant les heures normales d'ouverture. Les projets de règlement peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC Robert-Cliche à l'adresse suivante : [www.beaucerc.com/fr/schema-damenagement](http://www.beaucerc.com/fr/schema-damenagement).

Jacques Bussières,  
Directeur général, secrétaire-trésorier



## Invitation à tous nos citoyens

**Comment imaginez-vous votre municipalité pour l'épanouissement de votre famille ?**

**Comment souhaitez-vous y vieillir en santé et en sécurité en étant socialement actif ?**

**Nous vous invitons à répondre à ce court sondage en ligne.**

**Plusieurs prix de participation à gagner !!**

**Votre participation est importante afin que collectivement nous puissions bâtir un milieu de vie qui répond aux besoins des citoyens d'aujourd'hui, mais également à la génération de demain !**

**Voici le lien pour remplir le sondage : <https://www.beaucerc.com/fr/ainees-mada>**

**On veut votre AVIS !**

**Nombreux prix de participation !**



**Bâissez l'avenir. Exprimez-vous. Participez au sondage !**



## Les jardins *Donnez au suivant*

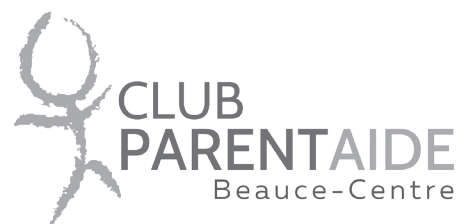
Il y a un an déjà, l'équipe du Club Parentaïde lançait le mouvement des Jardins Donnez au suivant qui avait pour mission de permettre à tous de bien se nourrir et s'approvisionner localement. Après une récolte phénoménale de dons de légumes qui s'est terminée en janvier, nous voici déjà à préparer l'an 2 de ce grand projet. Quelques entreprises agricoles de la région ont déjà confirmé leur participation ainsi que plusieurs citoyens. De belles nouveautés vous seront dévoilées au courant des prochains mois.

Sachez que l'un des résultats recherchés du projet est de bonifier les paniers d'aide alimentaires du comptoir Oasis en y ajoutant des produits frais provenant directement des potagers de la région.

Vous désirez vous aussi faire partie de ce grand mouvement d'entraide ? Communiquez avec nous sans plus tarder ou rendez-vous sur le site internet du Club Parentaïde pour connaître les différentes façons de s'impliquer.

### **Pour information :**

Marie Jacques, 418 397-1460 poste 110  
info@clubparentaïde.com  
www.clubparentaïde.com



## Offres *d'emplois*

### **Emplois d'été disponibles au Village Aventuria!**

L'équipe du Village Aventuria travaille fort actuellement en vue de son ouverture estivale. Nous sommes à la recherche d'animateurs passionnés prêts à faire vivre des émotions fortes à des gens de tous âges.

L'environnement de travail ainsi que la diversité des activités et de la clientèle font du Village Aventuria une organisation des plus intéressantes pour travailler et s'épanouir. Si tu es prêt à faire vivre des moments inoubliables à des milliers d'enfants et des centaines de familles cet été, sou mets ta candidature ! Cette année, ce sont quatre types d'emplois qui sont offerts :

- Animateur de parc thématique
- Patrouilleur de sentiers aériens
- Éducateur pour personnes handicapées
- Animateur de camp de jour

**Fais parvenir ton C.V. à Jérémy Bernard à  
coordination@villageaventuria.com**

Bien que toutes les candidatures soient les bienvenues, seuls les candidates et candidats retenus seront contactés pour l'entrevue.



# Mai 2021

dim

lun







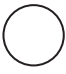

mar

merc

jeu

ven

sam

						1
2	3	4	5	6	7	8
						
9	10					
Fête des mères						
16	17					
						
23	24					
	Journée des Patriotes					
30	31					
						



**Bibliothèque:**

Mardi : 18 h à 20 h 30  
 Mercredi : 13 h à 15 h 30  
 18 h à 20 h  
 Jeudi : 18 h à 20 h 30  
 Vendredi : 13 h à 15 h 30  
 Samedi : 9 h à 11 h 30



**Pleine lune:**  
 26 mai, 6 h 14



Séance du conseil



Récupération



Ordures

## Pour nous joindre

Saint-Joseph-des-Érables

**Bureau municipal:**

Marie-Josée Mathieu 418 397-4772

**Maire:**

Jeannot Roy 418 397-5650

**Directeur des travaux publics:**

Louis-Marie Lessard 418 397-5820

**Inspecteur en bâtiment:**

Steeve Breton permis@stjosephdeserables.com

**Personne désignée:**

Marc Giguère 418 397-6070

**Émission des permis feux:**

Alain Busque 418 397-4358 poste 233

**Heures d'ouverture du bureau municipal:**

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h





# Affichez-vous dans votre nouveau journal local !!!

# 581 372-4448

impressionib@gmail.com



**Jardinier  
Thuard**  
176, Rang des Érables  
St-Joseph de Beauce, G0S 2V0.

**PRODUCTEUR:**  
- FRAISES  
- FRAMBOISES  
- BLEUETS  
- LÉGUMES  
- MAIS SUCRÉ

**418-397-5580**

## Votre caisse au bout du fil

Accessible 7 jours sur 7

Prise de rendez-vous, information, transactions...  
Parlez avec un conseiller  
de 6 h à minuit, 7 jours sur 7.






Composez le 418 397-5238.



 **CENTRE  
UNIVERSITAIRE  
DES APPALACHES**

# Formations aux entreprises

Printemps 2021

- UQAR** Animer des réunions d'équipe engageantes | 28 avril 2021
-  **UNIVERSITÉ LAVALE** Exercer son leadership et mobiliser son équipe en période de turbulence | 29 avril et 13 mai 2021
-  **UNIVERSITÉ LAVALE** Des individus créatifs pour des équipes innovantes | 4 mai 2021
-  **UNIVERSITÉ LAVALE** Passage de professionnel à gestionnaire | 10 mai 2021
- UQAR** Le gestionnaire de projet 2.0 : une introduction à l'agilité et aux compétences à l'ère numérique | 11 et 18 mai 2021
-  **UNIVERSITÉ LAVALE** Gérer les employés à défis | 20 mai 2021
-  **UNIVERSITÉ LAVALE** Gestion des équipes à distance | 26 mai 2021
- UQAR** Leadership : ça commence par moi d'abord | 1<sup>er</sup> et 3 juin 2021
- UQAR** Sélection et intégration à distance : adapter ses pratiques | 9 juin 2021

Consultez la section  
Formations aux entreprises  
de notre site Web pour la programmation  
complète des activités de formation  
offertes à distance ce printemps

Formations à 10 \$ / jour\*

\*Certaines conditions s'appliquent.

*Inscrivez-vous dès maintenant!*

Pour information et inscription :

Courriel : [formation@cua.qc.ca](mailto:formation@cua.qc.ca)  
Téléphone : 1 855 338-8591, poste 296

[cua.qc.ca](http://cua.qc.ca)